

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2018 DAC 18 Subvention (230.000 euros) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière et signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020 (14ème).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris de soutien aux lieux de diffusion de spectacle vivant, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale situé 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris, et dirigé par Marc Le Glatin.

Depuis 2004, le Théâtre de la Cité Internationale dispose de 3 salles de spectacle et se situe sur le site de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP).

Jusqu'à l'été 2016, il fut un service de la Fondation Nationale de la CiuP, reconnue d'utilité publique. En septembre 2016, la gestion du théâtre en a été détachée pour devenir une entité indépendante sous statut associatif, dont le nom juridique est Cité-Théâtre. Les locaux restent quant à eux la propriété de la Fondation nationale de la CiuP.

A l'occasion de l'appel à candidature pour le renouvellement de la direction du Théâtre la même année, la Ville de Paris, l'État et la Fondation ont réaffirmé les missions du Théâtre de la Cité Internationale qui, tout en continuant à assurer des missions de diffusion et de soutien à la création artistique, accompagne désormais les jeunes artistes dans leur insertion professionnelle en leur donnant la possibilité d'approfondir leur formation au contact d'artistes confirmés, de toutes nationalités, mais aussi avec des chercheurs et des universitaires. Dans ce cadre, le directeur Marc Le Glatin s'est associé à deux partenaires : Prémises, office de production de forme coopérative créé à l'initiative de Claire Dupont. Adossé au TCI, le dispositif original proposé par l'office accompagne de jeunes artistes dans la structuration de leur projet ; l'École Supérieure d'Art Dramatique (ESAD) de Paris qui dépend du Pôle supérieur Paris Boulogne Billancourt. Les élèves de 3^{ème} année bénéficient de la mise à disposition des plateaux du théâtre pour répéter et présenter des étapes de travail ainsi que des spectacles.

Enfin, le théâtre développe des actions artistiques et des liens privilégiés avec le territoire de la Cité internationale universitaire de Paris et avec ses résidents ainsi qu'avec les quartiers alentours. En ce sens, il participe à l'équilibre culturel du territoire de la capitale et organise différents types de rencontres auprès d'un public diversifié et des actions culturelles en direction des scolaires et des populations du champ social. Il participe depuis quelques années au dispositif l'Art pour Grandir de la Ville de Paris.

Compte tenu, d'une part de la qualité et de la singularité de l'activité artistique développée par le Théâtre de la Cité Internationale, et d'autre part du travail mené à destination des jeunes équipes artistiques et des publics, je vous propose que la Ville de Paris contribue au fonctionnement de la structure et conclut une convention pluriannuelle d'objectifs tripartite entre l'État, la Ville de Paris et l'association Cité-Théâtre pour les années 2018, 2019 et 2020. Cette convention fixe des objectifs multiples : confirmer la mission de diffusion pluridisciplinaire du Théâtre de la Cité internationale, soutenir la jeune création à travers un dispositif expérimental, le TCI s'associant à un bureau de production dédié au soutien à la jeune création théâtrale.

Cette convention vise également à développer un lien privilégié avec les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants et les résidents de la CiuP, à inscrire le théâtre dans une action territoriale durable, et enfin à adapter le modèle économique pour porter le projet global du théâtre.

Par délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017, vous avez bien voulu accorder, au titre de l'année 2018, un acompte de 115.000 euros à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale.

Afin de soutenir cette structure pour la réalisation de ses projets, je vous propose de bien vouloir fixer le montant global de la subvention 2018 à 230.000 euros, soit un complément de 115.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle financière 2018 relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Cité Théâtre (14e), ainsi que la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, toutes deux annexées au présent projet.

La Maire de Paris